

Etat de dons divers envoyés par les administrateurs du district des Thermopyles, ci devant Saint-Marcelin (Isère), lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Etat de dons divers envoyés par les administrateurs du district des Thermopyles, ci devant Saint-Marcelin (Isère), lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 166-167;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15238_t1_0166_0000_13

Fichier pdf généré le 14/01/2020

10 pièces de toile cirée, un porte-mousqueton, 2 baudriers.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

6

Les secrétaires-commis du comité de Division déposent pour les veuves et enfants des victimes de l'événement de la plaine de Grenelle, la somme de 86 L (7).

Ceux du bureau d'exécution du comité de Sûreté générale offrent pour la même destination la somme de 120 L.

[Adresse des agents du bureau à la Convention, le 15 fructidor an II] (8)

Citoyens représentants,

Sensibles au triste et déplorable événement arrivé hier de l'explosion du magasin de Grenelle, les douze secrétaires agents de votre comité de Sûreté générale du bureau d'exécution, viennent déposer dans votre sein la somme de 120 L pour soulager nos frères malheureux.

Trop heureux citoyens représentants de mériter votre estime que nous chercherons tous à conserver en nous montrant tels que nous l'avons toujours fait notamment aux mémorables journées des 9 et 10 thermidor contre les ennemis de la chose publique.

Salut et fraternité.

BONNARD, secrétaire agent

Les autres employés des bureaux de ce comité ont fait une collecte pour le même objet, et déposent la somme de 824 L.

Récapitulation des dons :

Directeur général, 25 L; 1ère région, 87 L 10 s.; 2ème région, 110 L; 3ème région, 85 L; 4ème région, 105 L; agence générale, 35 L; bureau central, 168 L; archives, 11 L 5 s.; interprètes, 10 L; secrétariat, 60 L 15 s.; caissier, 15 L; bureaux de l'arrivée, 76 L 10 s.; le C^{en} Lhuillier, garçon de bureau, 5 L; les C^{ens} Chorillon, Daillot, Corait, 30 L (9).

Amar fait hommage à la Convention d'une offrande de 824 livres offerte par les secrétaires-commis du comité de Salut public [sic]; c'est le fruit de leur économie (10).

La Convention nationale en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (11).

(6) P.-V., XLIV, 268. C 318, pl. 1293, p. 2.

(7) C 318, pl. 1293, p. 14.

(8) C 318, pl. 1293, p. 13.

(9) C 318, pl. 1293, p. 4-12.

(10) *Débats*, n° 712, 276; *Moniteur*, XXI, 654. M. U., XLIII, 270; J. Fr., n° 707.

(11) P.-V., XLIV, 268, *Bull.*, 16 fruct. (suppl.).

7

Le citoyen Matthieu Brun, cultivateur de la commune de Longes [ci-devant Rhône-et-Loire], fait don à la République du montant de la liquidation d'un office de notaire dont il est propriétaire, liquidé à 1 097 L 2 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

8

La section Lepeletier envoie à la Convention la somme de 16 803 L 3 s., produit d'une collecte faite dans cette section pour la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (13).

[Extrait des délibérations de l'assemblée générale de la section Lepeletier, le 14 fructidor an II] (14)

Appert que le citoyen Picard, trésorier de la section, ayant annoncé à l'assemblée que le total de la collecte pour la construction d'un vaisseau se montait à la somme de seize mille huit cent trois livres, trois sols, il a été arrêté que cette somme serait portée au plus tôt à la Convention nationale en hommage des sentiments purs et patriotiques des sans-culottes de la section, et a nommé pour ses commissaires les citoyens dont les noms sont ci en marge. Et ont signé la minute dont ci est extrait, Alliaume, ex-président, Le Court de Villière, président, Cointreau, secrétaire.

9

Les administrateurs du district des Thermopyles [ci-devant Saint-Marcellin], département de l'Isère, envoient à la Convention nationale la somme de 771 L 3 s. en numéraire; une pièce d'or pesant 5 deniers, une chaîne d'argent pesant 5 gros, 2 paires de boucles et une paire de crochets d'argent pesant 3 onces un demi-gros, et 4 croix de l'ordre du tyran. Ils envoient aussi l'état des dons que ce district a faits en habits, chemises et vêtements pour les défenseurs de la patrie. Ils annoncent 610 marcs d'argent (dépouilles du fanatisme) qui seront envoyés par les communes de ce district, indépendamment des 409 marcs d'argent et 101 marcs 2 onces 5 gros de vermeil qui ont déjà été envoyés par ce district. Ils informent la Convention que des biens nationaux, de première origine, estimés 2 196 195 L, ont été vendus 7 549 154 L; et que des biens d'émi-

(12) P.-V., XLIV, 268-269.

(13) P.-V., XLIV, 269. *Moniteur*, XXI, 654; *Débats*, n° 712, 276; *Bull.*, 16 fruct. (suppl.).

(14) C 318, pl. 1293, p. 15.

grés, estimés 1 998 012 L, ont été vendus 5 118 618 L, et que ces ventes se continuent avec le même succès. Enfin, ils félicitent la Convention nationale sur son courage et sur la chute et le supplice de l'infame Robespierre, et jurent que la Convention sera toujours leur unique point de ralliement.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (15).

10

La société des défenseurs de la Constitution républicaine, établie à Uzès-la-Montagne^a [ci-devant Uzès, Gard]; le conseil-général de la commune de Dijon^b [Côte-d'Or], le conseil-général de la commune des Arcs^c [Var], et la Société populaire de l'Isle^d, district d'Avignon, félicitent la Convention sur la punition des triumvirs, qui ont osé concevoir l'infame projet d'asservir leur patrie. Ils témoignent à la Convention leur admiration sur sa fermeté et son union, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait consolidé le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

a

[La société des défenseurs de la Constitution républicaine d'Uzès-la-Montagne, département du Gard, à la garde nationale parisienne, s.d.] (17)

Liberté Egalité

Mort aux conspirateurs

Braves Parisiens, soldats de la patrie, qui dans toutes les grandes crises de la Révolution avez déployé cette énergie révolutionnaire, qui ne se trouve que dans les hommes vraiment républicains; qui toujours liés à la Convention nationale, l'avez défendue, contre les efforts de la malveillance, et de la tyrannie, recevez nos sentiments de reconnaissance et d'attachement, encore une fois vous avez concouru au triomphe de la Patrie.

Continuez braves Parisiens, soyez autour de la Convention, qui fait pâlir la tyrannie. Liés comme vous à la Liberté, nous volerons au premier signal, pour soutenir ensemble la représentation nationale et porter le dernier coup de mort aux traîtres et aux conjurés.

Suivent deux pages de signatures.

b

[Le conseil général de la commune de Dijon, département de la Côte-d'Or, à la Convention nationale, s.d.] (18)

Législateurs,

Le conseil général de la commune de Dijon a étouffé le fédéralisme dans le midi de la République; il a prédit le supplice des Hébert et des Chaumette dans le tems de leur plus grande popularité; il a reconnu dans la fausse vertu de Robespierre le projet profond mais tyrannicide de criminaliser les opinions du philosophe sincère ami de sa patrie; toujours attaché au peuple, il a défendu ses intérêts avec chaleur; il a vu d'un œil satisfait les factions périr les unes par les autres; il aperçoit aujourd'hui sourire les ennemis secrets du peuple; il pénètre leur cœur; il apprend qu'ils voudraient profiter de la juste indignation que le peuple ressent et que vous éprouvez vous-mêmes à l'aspect des atrocités que Robespierre et ses complices ont commises; il entend dire à l'aristocratie et au modérantisme qui s'embrassent: faisons tourner à notre profit l'humanité que le peuple et la Convention exercent envers les patriotes opprimés; disons-nous aussi patriotes opprimés; disons-nous victimes de Robespierre; et nos fers seront bientôt brisés.

Non, ennemis irréconciliables du peuple, vos fers ne seront pas brisés; le peuple et ses représentants sont là; ils sauront frapper les coupables et sauver les innocents; l'expérience les a mis en garde contre votre hypocrisie; toujours caméléons, en vain vous changerez de couleur suivant les circonstances; vous paraîtrez à leurs yeux ce que vous êtes.

Représentans du peuple, redoublez de surveillance; vous avez encore besoin de votre énergie qui a terrassé tant de factions; déjà nous entendons l'aristocrate et le modéré se glorifier de leurs opinions liberticides; déjà un ex-chanoine a osé dire dans sa prison que la nation lui avait volé son canonicat.

Tenez vos yeux ouverts; continuez de faire ce que vous avez toujours fait, simplifiez les rouages de la machine révolutionnaire; vous en frapperez les vices; vous fortifierez le gouvernement.

Reculons d'horreur et redoublons à la fois d'amour pour la patrie à la mesure captieuse qui tenterait à ménager l'aristocratie, à fatiguer le peuple et à le dégouter par là de la liberté.

Non, il ne se fatiguera pas, non, il ne se dégoutera pas de sa liberté; plus les tyrans cherchent à lui enlever, plus elle lui est chère, plus il montre de constance à la défendre; plus ses ennemis lui causent de peines, plus ils les exécrent; plus vous veillez à son bonheur, citoyens représentans, plus il vous entoure de sa force et de sa confiance.

(15) P.-V., XLIV, 269. C 318, pl. 1293, p. 17-18; M. U., XLIII, 294; Bull., 16 fruct.

(16) P.-V., XLIV, 269-270.

(17) C 320, pl. 1314, p. 21. Bull., 16 fruct.

(18) C 319, pl. 1304, p. 29. Bull., 15 fruct. (suppl.); J. Univ. n° 1744.